



Guide pratique **concernant l'organisation de** **campes de jeunes à Hamois**

Juin 2018



Table des matières

<u>Introduction</u>	3
<u>La commune de Hamois</u>	4
<u>Coordonnées de l'administration communale</u>	4
<u>Liste des lieux de camp et coordonnées des propriétaires</u>	6
<u>La vie dans le camp</u>	8
<u>Gestion des déchets</u>	8
<u>Constructions</u>	8
<u>Les feuillées, les feux de camp et l'eau</u>	8
<u>L'alcool</u>	9
<u>Les drapeaux</u>	9
<u>La vie hors du camp</u>	10
<u>Le bruit, le voisinage et les hikes</u>	10
<u>Circulation</u>	10
<u>Commerces locaux</u>	11
<u>Le camp et la nature</u>	12
<u>Le Département de la Nature et des Forêts (DNF)</u>	12
<u>Prise de bois</u>	12
<u>Accès aux forêts</u>	13
<u>Accès aux prairies</u>	13
<u>Jeux de piste et baignades</u>	13
<u>En cas de problèmes</u>	14
<u>Démarches administratives</u>	18
<u>Check-list des démarches administratives</u>	18
<u>Annexes</u>	20

INTRODUCTION

Chers responsables,
Chers animateurs,

Pendant toutes les périodes de l'année, mais plus particulièrement durant la saison d'été, vous êtes nombreux à découvrir notre région à travers les activités que vous réalisez au sein de votre mouvement de jeunesse.

Ce petit guide pratique devrait vous permettre de préparer votre camp. Vous y trouverez conseils, aides et documents nécessaires tout au long de votre séjour dans notre commune.

En faisant attention à ces petites choses, vous nous aidez à garder dans son état naturel cet environnement qui fait la force et l'attrait de notre région. Vous nous aidez également à faciliter la cohabitation entre les mouvements de jeunesse et les citoyens de notre commune. Nous souhaitons que les animateurs soient conscients et constamment vigilants pour éviter les débordements.

C'est dans cette optique de bonne intégration, mais aussi pour faciliter la préparation et le camp en lui-même, que ce petit guide a été réalisé.

Nous vous souhaitons un bon séjour chez nous.

Le Collège communal de Hamois

LA COMMUNE DE HAMOIS

Coordonnées de l'Administration communale

Administration communale de Hamois

Rue du Relais, 1
5363 Emptinne
Tel : 083/61.52.30

Heures d'ouverture de 8h30 à 12h ou sur RV l'après-midi jusque 17h

Nous demandons au responsable du camp de bien vouloir passer à l'Administration communale la veille ou le 1^{er} jour du séjour ou éventuellement, de prendre contact avec « Monsieur ou Madame Camp », afin de remplir une fiche d'identification (voir en annexe). Les informations contenues dans cette fiche sont essentielles pour le Bourgmestre et pourront aider les services de secours en cas de problèmes.

Aspects pratiques et contact pour les camps durant l'année

Nous vous rappelons qu'en tant que locataire/occupant, vous êtes responsable du respect de la « **Charte de bien vivre ensemble** » (**Règlement général de police**) sur le site du camp pour le groupe que vous représentez, notamment en ce qui concerne la lutte contre le bruit, la protection de l'environnement et le ramassage des immondices. Vous pourrez obtenir un exemplaire de la « **Charte de bien vivre ensemble** » sur simple demande à l'Administration communale ou à « Monsieur ou Madame Camp ». Nous vous invitons également à prendre connaissance des normes en matière de sécurité et d'incendie, sur votre lieu d'hébergement.

Personne de contact pour les camps durant l'année

Madame Stéphanie SANZOT
Chaussée de Liège, 66
5360 Hamois
083/61.20.41 ou 083/61.52.48
tourisme@hamois.be

Aspects pratiques et contact durant les camps

L'opération « Well'Camp » initiée par le Ministre wallon des Affaires intérieures permet aux communes d'engager des jeunes pour gérer les relations entre les autorités communales et les mouvements de jeunesse en séjour sur la commune durant les deux mois d'été.

Ces personnes ont pour mission d'aider et d'informer les mouvements de jeunesse dans leurs contacts avec les autorités communales et les habitants.

Quel est leur rôle ?

- D'abord se faire connaître auprès des principaux services de la commune susceptibles d'avoir un lien avec les mouvements de jeunesse ;
- Visiter les camps dans les premières 48 heures afin de se présenter auprès des responsables des mouvements de jeunesse et s'assurer qu'ils connaissent la « **Charte pour les camps** ». Cette charte est disponible sur le lien suivant : http://www.sgp.be/IMG/pdf/charte_pour_les_camps_2012.pdf ;
- Rester à la disposition des mouvements de jeunesse pendant toute la durée du camp ;
- Les informer du tri des déchets, des consignes du Département de la Nature et des Forêts (DNF), les points d'eau et de bois, les règlements communaux, les commerces et services pouvant desservir le camp, etc... ;
- Mettre en avant les activités proposées à proximité du camp : attractions touristiques, culturelles et sportives de la commune ;
- Vérifier dans les dernières 48 heures du camp que tout s'est bien passé, rappeler les règles à respecter avant le départ et faire le point avec les responsables du camp ;
- Rédiger un rapport général sur le déroulement des camps qui sera analysé par les communes pour améliorer l'accueil chaque année et mieux répondre aux attentes des mouvements de jeunesse.

Pour autant que le subside soit accordé, la commune de Hamois participe au projet « Well'Camp » du Service Public de Wallonie (SPW). Ainsi, durant les mois d'été, un « Monsieur Camp » ou une « Madame Camp » sera votre contact privilégié pour répondre au mieux à vos questions et attentes et vous aider en cas de problèmes.

Personne de contact durant les camps
« Monsieur ou Madame Camp »
0497/71.01.20

Liste des lieux de camp et coordonnées des propriétaires

ACHET

Ferme DONY, rue Bois Saint-Paul, 101, 5362 Achet
Monsieur Albert DONY 083/61.10.68

EMPTINNE

Ferme LANGE, rue du Moinil, 8, 5363 Emptinne
Monsieur Emmanuel LANGE 0476/32.63.01
courriel : manu.lange@skynet.be

Société du Château d'Emptinne, rue d'Emptinne, 6, 5363 Emptinne 083/68.91.78
Monsieur et Madame EMSSENS/de MEVIUS, rue de Champion, 2, 5363 Emptinne

HAMOIS

Ferme de Buresse, rue de Buresse, 51, 5360 Hamois 0479/40.09.33
Monsieur Jean-Philippe TASIAUX 0494/53.00.71

Château de Buresse, rue de Buresse, 55, 5360 Hamois
Monsieur Francis LAMBILLIOTTE, rue de Frocourt, 24, 5310 Eghezée 081/81.29.15
courriel : francis.lambilliotte@gmail.com

Maison des Jeunes de Hamois, rue Saint-Pierre, 38, 5360 Hamois
Monsieur Henri LEONARD 083/61.15.88
courriel : leonard-lizen@skynet.be

MOHIVILLE

Ferme GRAFE, rue de Porcheresse, 16, 5361 Mohiville
Madame Dominique GRAFE 083/61.13.40

Ferme de Ry, rue de Ry, 7, 5361 Mohiville
Monsieur Bruno d'ASPREMONT-LYNDEN 083/61.13.40

MOHIVILLE (suite)

Salle Les Murmures du Bocq, rue A.-F. de Maillen, 5361 Mohiville
Monsieur Sébastien CELLIER
Monsieur Patrick MARESCHAL
courriel : info@murmuresdubocq.be

0477/78.88.90
0496/53.20.58

Ferme HENIN, rue de Porcheresse, 14, 5361 Mohiville
Monsieur Xavier HENIN

083/61.17.92

NATOYE

Château de Mouffrin, rue de Mouffrin, 1, 5360 Natoye
Monsieur Arnould d'ASPREMONT-LYNDEN
courriel : mouffrin@skynet.be

0495/12.38.70

Et si votre endroit de camp ne figure pas dans cette liste ?

Nous vous invitons à prendre contact avec l'agent communal (Madame Stéphanie SANZOT – tourisme@hamois.be - 083/61.20.41), afin que celle-ci puisse faire le nécessaire pour l'ajouter à la liste.

LA VIE DANS LE CAMP

Gestion des déchets

La gestion des déchets de votre camp est assurée dorénavant par le propriétaire qui devra mettre à votre disposition sur le lieu de camp un conteneur pour les déchets résiduels (déchets non recyclables et non compostables). Nous vous invitons donc à vous adresser directement à ce dernier afin qu'il puisse vous transmettre les informations nécessaires à ce sujet. Nous espérons vivement que vous serez conscientisé à trier au maximum l'ensemble de vos déchets, à savoir les PMC (bouteilles et flacons en plastique, emballages métalliques et cartons à boissons), les papiers et cartons, les bouteilles et bocaux en verre et les déchets organiques via le sac blanc.

Nous vous rappelons que l'abandon de déchets quel qu'il soit est punissable d'une amende (article 7 du Décret relatif aux déchets du 27.06.1996 - M.B. du 02.08.1996). Nous vous rappelons également de ne pas enterrer les déchets organiques ou compostables. C'est dangereux pour la santé et mauvais pour l'environnement !

Constructions

Les constructions sont souvent une activité essentielle du début de camp. Voici quelques indications qui viendront peut-être compléter vos connaissances.

- Les constructions sur les berges et dans le lit de la rivière sont interdites ;
- N'oubliez pas de demander l'autorisation au DNF (084/22.05.80) si vous voulez construire un pont ou une passerelle ;
- A la fin du camp, n'oubliez pas de remettre le terrain occupé en état.

Les feuillées, les feux de camps et l'eau

Pour les feuillées et les feux de camps, n'oubliez pas de vous référer à la « **Charte pour les camps** » disponible via votre fédération (contactez-les par téléphone ou via leur site Internet).

Pour les feuillées, tout déchet hors du papier de toilette est à jeter dans une poubelle.

Pour rappel, en ce qui concerne les feux, ils sont interdits en zone forestière et doivent être érigés à plus de 250 mètres d'une forêt. Nous vous rappelons également qu'il est obligatoire de posséder un extincteur à proximité du feu. Il y a également lieu de se référer à la fiche « 3 » éditée par la Zone de Secours DINAPHI sur les brûlages et grands feux festifs (voir document en annexe).

Pour l'eau, nous vous donnons ici quelques conseils que vous connaissez certainement mais qu'il est bon de rappeler :

- Si vous en avez la possibilité, **ne conservez pas d'eau de distribution dans des jerricanes ou en citerne plus de 24 heures**, surtout s'il fait chaud. Des bactéries risquent de s'y développer.
- **L'eau de source n'est pas nécessairement potable**. Elle peut comporter des bactéries, des virus et des substances chimiques nuisibles à la santé. Ces eaux de sources peuvent être analysées gratuitement pour les mouvements de jeunesse (Monsieur ROUELLE – 081/33.63.46 - arnaud.rouelle@spw.wallonie.be)
- Comme vous le savez, **l'eau des ruisseaux n'est évidemment pas potable**.
- **Il faut éviter de rejeter les eaux usées dans la rivière**. Eaux de vaisselle, savons, produits de lessive et autres shampoings sont néfastes pour les poissons et les organismes vivants dans les cours d'eau. Il est préférable de les rejeter à l'égout ou tout autre endroit susceptible d'être relié à une station d'épuration (évier ou toilette du voisin, etc...), sinon l'utilisation de produit vaisselle, lessive, shampoing BIO et VIVEMENT conseillée.

L'alcool

Chaque groupe de mouvement de jeunesse est prié de respecter la politique de sa fédération en matière de consommation d'alcool. Chez nous, l'alcool est omniprésent. Pensez aux communions, aux mariages, aux fêtes, aux cercles estudiantins, aux discothèques mais également aux petits verres qu'on s'accorde entre amis ou en famille. Comment faire la fête et s'amuser sans lui ? Mais l'alcool modifie les états de conscience, les relations et donc l'efficacité. Tout est une question de moment ! Boire une chope chez soi, entre copains, n'a pas les mêmes implications que si c'est au camp avec des jeunes sous votre responsabilité.

Nous vous demandons donc d'être attentifs au moment où vous consommez mais également à tenir vos « réserves » à l'écart des regards des plus jeunes afin de leur montrer « le bon exemple ». Nous vous prions également d'adopter une consommation responsable.

Les drapeaux

Le mat de camp est, habituellement, le point central de celui-ci, l'endroit le plus important, le lieu de rassemblement. On sait que c'est à cet endroit que le groupe se réunit chaque matin et que les couleurs y sont alors hissées : parfois l'étendard de l'unité et/ou celui de l'association ainsi que le drapeau du pays.

Vous êtes bien sûr libre de faire flotter le drapeau de votre région. Pourtant, si tel est le cas, nous vous demandons de bien vouloir l'accompagner du drapeau national ou de celui des autres régions et ce dans le but de préserver les relations de bon voisinage. Enfin, si ceux-ci sont fixés sur un mât, veillez à ce que ce mât soit solidement ancré à son support.

LA VIE HORS DU CAMP

Le bruit, le voisinage et les hikes

Le camp est un moment de détente et d'amusement qui implique souvent des chansons, des hikes et des jeux parfois bruyants. Toutefois, il est important de veiller un maximum à ce que ces activités ne troublent pas l'ordre public et la quiétude des habitants.

Nous vous invitons donc à consulter la « **Charte pour les camps** » à ce sujet.

Circulation

Lors du camp, que ce soit seul ou en groupe, vous êtes amenés à circuler régulièrement, soit avec un véhicule, soit à pied. Nous vous conseillons de consulter la « **Charte pour les camps** » à ce sujet ainsi que les outils proposés par votre fédération et vos éventuelles notes de formations d'animateur (code de la route,...).

Quelques bonnes infos pratiques :

- Vous pouvez vous procurer des cartes auprès de « Monsieur ou Madame Camp » ou à l'Office du Tourisme de Hamois (083/61.20.41), Chaussée de Liège, 66, ainsi qu'à l'Institut Géographique National (www.ngi.be - 02/629.82.83) ;
- Il est préférable de signaler à l'avance aux automobilistes la présence d'un groupe pour amener les véhicules motorisés à lever le pied ;
- N'hésitez pas à porter et faire porter un gilet réfléchissant, même en journée, vous n'en serez que plus visible. Le port du gilet est plus que recommandé la nuit et par temps de brouillard ;
- Pour rappel, il est impératif pour votre sécurité de respecter le code de la route ;
- **Enfin, n'hésitez pas à utiliser le réseau RAVeL et les chemins balisés pour vos promenades.**

Comme vous le savez, en forêt, vous ne pouvez pas :

- Placer de balisage sans autorisation (sauf si vous utilisez des matériaux prélevés dans la nature ou des matériaux à base de calcium dilués rapidement par la pluie) ;
- Modifier le balisage déjà existant ;
- Utiliser les sentiers avec un vélo (sauf balisage spécifique).

Nous vous conseillons, en forêt, de n'utiliser que les itinéraires balisés existants styles GR, etc... Néanmoins, la modification d'un itinéraire est toujours envisageable avec l'avis du garde forestier. Toutefois, le balisage sera à placer après l'accord et devra être retiré au plus tard 48h après l'activité.

Commerces locaux

Vous trouverez ci-dessous différents commerces de proximité de la commune et des communes limitrophes. N'hésitez pas à faire appel à eux, ils se feront un plaisir de vous servir et de vous aider.

Louis Delhaize Chaussée de Liège, 57 – 5360 Hamois Tél. : 083/61.12.19	Supra Delhaize Rue Belle-Vue, 21 – 5360 Natoye Tél. 083/21.51.08
Chez Nicole Rue du Stade, 3 – 5364 Schaltin Tél. 083/61.21.73	Colruyt Rue Saint-Gilles, 17 – 5590 Ciney
Lidl Chemin du Tersoit, 18 – 5590 Ciney Tél. 084/31.16.02	Aldi Avenue Schlögel, 119– 5590 Ciney
Boucherie Gilles Rue d'Achet, 6 – 5360 Hamois Tél. 083/61.14.24	Boucherie Au Père Lahaut Chaussée de Namur, 29A – 5360 Natoye Tél. 083/40.00.50
Boucherie Gillet Rue de Flostoy, 11 – 5364 Schaltin Tél. : 083/61.12.44	
Boulangerie Délices Rue de la Croix Limont, 2 – 5363 Emptinne Tél. 083/61.35.41	Boulangerie Rolland-Warnon Chaussée de Liège, 60A – 5630 Hamois Tél. 083/61.11.89
Boulangerie Huet-Fivet Chaussée de Namur, 44 – 5360 Natoye Tél. 083/21.23.46	Le Friand de Hamois , le WE seulement Rue d'Alvaux, 12 – 5360 Hamois Tél. 0474/24.53.33
La « Cantina Italiana » chez Paoletti Chaussée de Liège, 112 – 5360 Hamois Tél. 083/61.11.42	La Ferme Vrancken Chaussée de Liège, 112B – 5360 Hamois Tél. 083/21.52.06
Au Petit Marché à Moi Chaussée de Liège, 59A – 5360 Hamois Tél. 083/65.65.84	Pizza Ronaldo (distributeur automatique de pizza 24h/24h) Chaussée de Liège, à proximité du n° 39 5360 Hamois
Friterie de Hamois Chaussée de Liège, 57A – 5360 Hamois Tél. 083/61.21.90	Friterie de Natoye Rue Belle-Vue, 21 – 5360 Natoye Tél. 083/21.51.08
Un jour une frite (camion itinérant) Le lundi soir sur Natoye (place de la Grette, au carrefour de la rue de la Gozée et de la Chaussée de Namur) Le jeudi soir sur Schaltin (à proximité de l'église, rue de Champion)	Pizza Alain (camion itinérant) Le lundi soir sur Hamois (place de l'ancienne gare, Chaussée de Liège, 45) Le vendredi soir sur Natoye (parking du hall omnisport, rue du Château d'eau) Tél. 0475/42.33.85
Cd'Lire (librairie et sandwichs préparés) Chaussée de Liège, 61 – 5360 Hamois Tél. 083/66.83.02	Senzot (mazout et gaz) Rue de l'Ancienne-Commune, 9 – 5364 Schaltin Tél. 083/61.11.03

LE CAMP ET LA NATURE

Le Département de la Nature et des Forêts (DNF)

Lors de la préparation de votre séjour, il est intéressant de contacter le cantonnement DNF de la commune où vous aller vous installer le temps de votre camp.

Pour la commune de Hamois, il s'agit du cantonnement de Rochefort :

**Direction Générale Opérationnelle des l'Agriculture,
des Ressources Naturelles et de l'Environnement,**
Monsieur Thibaut GHEYSEN
Chef de Cantonnement
Rue de Sauvenière, 16
5580 Rochefort
084/22.05.80
rochefort.cantonnement.dnf.dgarne@spw.wallonie.be

Vous pouvez également contacter directement le garde forestier local dont vous dépendrez notamment pour :

- Signaler votre installation ou votre départ ;
- Demander une activité nature ;
- Convenir d'un endroit de feu ;
- Signaler la découverte d'un animal sauvage blessé ;
- Toute question ou information, etc...

En l'occurrence, Monsieur Bertrand TIMSONET au 0479/69.03.74 ou le véhicule de surveillance du cantonnement de Rochefort en semaine à partir de 18h et le week-end au 0477/71.30.01.

Prise de bois

Après avoir pris contact avec l'agent forestier local, celui-ci vous indiquera les endroits où vous pouvez ramasser du bois pour vos feux et éventuellement pour vos constructions. **Nous vous invitons à ne pas couper d'arbres mais plutôt ramasser du bois mort.** Si vous avez besoin de perches pour vos constructions, n'hésitez pas à prendre contact avec les revendeurs de bois de la région.

- DEPREZ André, rue d'Achet, 44, 5362 Achet – 083/61.13.16

Pour rappel dans les bois communaux, il y a obligation de contacter le garde forestier avant de ramasser du bois mort. Il s'avère que les bois morts sont répertoriés et volontairement laissés sur place pour la biodiversité. Toutefois, vous pouvez adresser une demande au DNF avant le 1^{er} juin.

Accès aux forêts

Comme vous le savez, tout groupe issu d'un mouvement de jeunesse a un accès libre à certaines zones en forêt proches de leur lieu de campement (zones d'accès libres + parcelles à vocation de jeux). Pour pouvoir en profiter, il suffit d'en faire la demande à le DNF avant le 1^{er} mai.

Dans tous les cas de figure, vous devez utiliser le même document (voir document en annexe) et le renvoyer au cantonnement DNF de la commune où vous aller vous installer le temps de votre camp.

Attention toutefois, Les sièges de **certaines mouvements se chargent eux-mêmes** de communiquer ces informations au DNF. Si c'est le cas pour votre fédération, vous ne devez pas remplir le formulaire.

Accès aux prairies

Tout comme pour les forêts, les prairies et champs ont un propriétaire. Il s'agit principalement de fermiers ou d'éleveurs, pour lesquels ces prairies et champs représentent un outil de travail important et/ou une source de revenus.

Une simple demande verbale à ceux-ci suffit. Ils sont généralement de bonne composition quand on la fait poliment et quand on respecte leur bien. Toutefois, demeurez vigilant vis-à-vis la présence éventuelle de bétail dans ces lieux et privilégiez une attitude sécuritaire.

Jeux de piste et baignades

Pour ces deux activités incontournables en cas de beau temps, nous vous invitons à consulter les divers documents disponibles auprès de vos fédérations sur le sujet (n'hésitez pas à les contacter). Pour information, il est interdit d'utiliser de la couleur sur les routes et/ou le réseau RAVeL pour notamment signaler vos jeux de piste.



Nous vous remercions par avance pour le respect que vous témoignerez à nos rivières et à nos forêts.

EN CAS DE PROBLÈMES

Bien qu'on ne vous le souhaite absolument pas, personne n'est à l'abri d'un accident ou d'un problème. Néanmoins, n'oubliez pas de relire les informations contenues dans les documents édités par vos fédérations (carnet des premiers soins,...). Si vous ne les connaissez pas, prenez immédiatement contact avec votre fédération. **Leurs indications sont capitales et peuvent sauver des vies !**






En plus, voici une série d'organismes qui peuvent vous aider en cas de problèmes

	Numéro d'urgence : pompiers, ambulance	112
	Zone de secours DINAPHI	084/21.99.90
	Police Police locale Chaussée de Liège, 70 5360 Hamois	101 083/63.69.30
	Centre Antipoisons	070/245.245
	Centre des brûlés	04/366.72.94
	Child Focus	116 000
	Médecin de garde	1733 du vendredi 20h00 au lundi 08h00 + jour férié
	Hôpital princesse Paola Rue du Vivier, 21 6900 Marche CHU Dinant-Godinne Rue Saint-Jacques, 501 5500 Dinant	084/21.91.11 Urgences : 084/21.91.24 082/21.24.11 Urgences : 082/21.26.21

	<p>CHU Dinant-Godinne Avenue Dr G. Thérasse, 1 5530 Yvoir (Godinne)</p> <p>CHR Namur Avenue Albert 1er, 185 5000 Namur</p> <p>Clinique Saint-Luc Rue Saint-Luc, 8 5004 Bouge</p> <p>Clinique Sainte-Elisabeth Place Louise Godin, 15 5000 Namur</p>	<p>081/42.21.11 Urgences : 081/21.26.21</p> <p>081/72.61.11 Urgences : 081/72.67.00</p> <p>081/20.91.11 Urgences : 082/20.91.00</p> <p>081/.72.04.11 Urgences : 081/72.04.09</p>
 <p>Médecins</p>	<p>Docteur Sandra BALLARD Chaussée de Namur, 73 5360 Natoye</p> <p>Docteur Yohan BALTHAZAR Chaussée de Namur, 73 5360 Natoye</p> <p>Docteur Richard BEGUIN Rue de Lenny, 35 5360 Natoye</p> <p>Docteur Dominique BINAME Rue du Château d'Eau, 32 5360 Natoye</p> <p>Docteur Frédéric DUJARDIN Rue du Château d'Eau, 32 5360 Natoye</p>	<p>083/21.77.88</p> <p>083/21.77.88</p> <p>083/21.34.50</p> <p>083/21.59.46</p> <p>083/21.59.46</p>

<p>Médecins</p>	<p>Docteur Thierry STEVENS Chaussée de Liège, 83A 5360 Hamois</p>	<p>083/61.16.88</p>
<p></p> <p>Dentistes</p>	<p>Dentiste Myriam FAMEREE Rue Saint-Pierre, 28 5360 Hamois</p>	<p>083/61.19.63</p>
	<p>Dentiste Philippe FLAHAUX Rue Saint-Pierre, 28 5360 Hamois</p>	<p>083/61.19.63</p>
	<p>Dentiste Sabine PAYE Rue de Francesse, 3 5360 Natoye</p>	<p>083/22.05.71</p>
<p></p> <p>Pharmacies</p>	<p>Pharmacie FAMILIA Chaussée de Liège, 55A 5360 Hamois</p>	<p>083/61.11.30</p>
	<p>Pharmacie MAITREJEAN Rue du Château d'Eau, 34 5360 Natoye</p>	<p>083/21.23.40</p>
	<p>Pharmacie de garde</p>	<p>0903/99.000 entre 22h00 et 09h00 la semaine + WE + jour férié</p>

Liste des différentes fédérations francophones

 Les Scouts	Numéro d'urgence (24h/24 toute l'année)	0498/91.88.85
	Siège de la fédération : Rue de Dublin, 21 1050 Bruxelles	02/508.12.00
 Les Guides Catholiques	Numéro d'urgence (24h/24 en été)	0498/94.22.02
	Siège de la fédération : Rue Paul-Emile Janson, 35 1050 Bruxelles	02/538.40.70
 Les Scouts Pluralistes	Numéro d'urgence (soirée et week-end)	0498/51.72.23
	Siège de la fédération : Avenue de la porte de Hal, 38 1060 Bruxelles	02/539.23.19
 Patro	Numéro d'urgence	Voir votre président
	Siège de la fédération : Rue de l'Hôpital, 15-17 6060 Gilly	071/28.69.50
 Les Faucons Rouges	Numéro d'urgence	Voir votre responsable
	Siège de la fédération : Rue du Marche, 45 4500 Huy	085/41.24.29

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Check-list des démarches administratives

En tant que locataire/occupant, vous serait-il possible de :

- Remplir la fiche d'identification (document en annexe) et de la remettre à l'Administration Communale ou au « Monsieur ou Madame Camps ».
- Si votre fédération ne l'a pas fait, renvoyer le document adéquat à la DNF (document en annexe) pour pouvoir bénéficier des forêts avoisinantes.

Nous vous remercions déjà pour le bon accueil que vous ferez au responsable communal ou à notre « Monsieur ou Madame Camps ».

Nous vous rappelons qu'en tant que locataire/occupant, vous êtes responsable du respect de la « **Charte de bien vivre ensemble** » (**Règlement Général de Police**) sur le site du camp pour le groupe que vous représentez, notamment en ce qui concerne la lutte contre le bruit, la protection de l'environnement et le ramassage des immondices. Vous pourrez avoir une copie de la « **Charte de bien vivre ensemble** » sur simple demande à l'Administration communale ou à « Monsieur ou Madame Camp ».

Vous êtes également invité à prendre connaissance du Code forestier, afin de parfaire votre maîtrise de l'univers forestier.

Pour réaliser ce guide, nous avons utilisé les sources suivantes :

- Charte pour les camps : pour une bonne relation entre communes et mouvements de jeunesse lors des camps d'été
- REGION WALLONNE, Camps de vacances – guide pratique à l'intention des responsables et animateurs
- www.lesscouts.be
- www.guides.be
- www.sgp.be
- www.patro.be
- www.fauconsrouges.be
- Charte de bien vivre ensemble (Zone Ciney – Hamois – Somme-Leuze)
- Code forestier.

Nous remercions :

- Monsieur Charles-François PEZZIN du PSSG de Marche-en-Famenne,
- Monsieur Bertrand TIMSONET, agent local du DNF,
- Le Commissaire-divisionnaire Jean-Pierre DESCY, chef de corps de la zone de police Condroz-Famenne,
- Les Scouts, Les Guides Catholiques de Belgique, Les Scouts et Guides Pluralistes, la Fédération Nationale des Patros et Les Faucons Rouges.

ANNEXES

FICHE D'IDENTIFICATION DU CAMP

Ce formulaire se veut uniquement préventif. Les informations données ne seront utilisées que par les services de secours en cas de problème afin de gagner de précieuses minutes. (Les informations contenues dans la fiche seront supprimées à la fin de l'été)

Le groupe

Nom du groupe : Ville d'origine :

Fédération dont est issu le groupe :

Couleur(s) du Foulard :

Couleur(s) de l'uniforme :

Nombre de participants : du :/...../..... au :/...../.....

Nombre d'animateurs : du :/...../..... au :/...../.....

Tranche d'âge des animés : -

Situation du camp

Type de logement : Bâtiment Tente Les deux

Adresse/situation précise du camp :

.....

Coordonnées GPS du lieu de camp (si possible) :°.....'....." -°.....'....."

Chemin d'accès au camp :

Coordonnées du responsable qui sera présent au camp

Nom et prénom :

Adresse :

GSM :

Coordonnées d'un second responsable qui sera présent au camp

Nom et prénom :

Adresse :

GSM :

Identité du propriétaire du terrain ou bâtiment où se déroule le camp

Nom et prénom :

Adresse :

Tél et/ou Gsm :



Département Nature et forêts

DEMANDE D'ORGANISATION D'ACTIVITÉS DANS LES BOIS ET FORÊTS SOU MIS AU RÉGIME FORESTIER

Document à introduire avant le 1^{er} mai
auprès du Chef de cantonnement

Nom du mouvement de jeunesse (Fédération) :

Nom du groupe :

Responsable du camp : (nom, adresse personnelle et n° GSM)

Coordonnée d'un second animateur qui sera présent au camp :

(pour les groupes qui ne sont pas francophones, mentionner, si possible, les données d'un animateur ou participant connaissant le français)

Pour les camps dans un bâtiment : adresse du camp :

Pour les camps sous tente, joindre 1 extrait de carte au 1/20.000 ou 1/25.000 et situer le camp.

Nom et adresse du propriétaire de l'endroit de camp :

Nombre de participants :

Age des participants :

Nombre de moniteurs :

Date d'arrivée (précamp compris)

Date de départ (postcamp compris)

Le groupe désire organiser des activités dans des zones d'accès libre dans les environs :

du camp

d'un autre emplacement situé à :

Le groupe désire-t-il une activité « nature » avec l'Agent des forêts? (oui / non)

Signature du demandeur

LOCALISATION DES BULLES À VERRE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE



ACHET

- Rue du Coria (cimetière)

EMPTINNE

- Rue Sur le Mont

HAMOIS

- Rue d'Hubinne (terrain de foot synthétique)
- Rue de Miécrot

MOHIVILLE

- Rue du Centenaire (cimetière)

NATOYE

- Rue de Braibant (cimetière)
- Rue de la Gozée (terrain de foot)
- Rue de l'Avenir (hall omnisports)

SCHALTIN

- Rue du Stade (église)
- Rue des Papillons (parc à conteneurs)

SCY

- Rue des Scyoux (cimetière)